



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 16

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée permet à M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, de présenter le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 5 décembre 2001, à 17 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*
- Projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation*

Composition du Comité :

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. RONDEAU remplace M^{me} ALLAN.
- M. le *premier ministre* DOER remplace M. le *ministre* MACKINTOSH.
- M^{me} la *ministre* MIHYCHUK remplace M^{me} ASPER.
- M. LAURENDEAU remplace M^{me} DACQUAY.
- M. ENNS remplace M. GILLESHAMMER.
- M. PENNER (Emerson) remplace M. PRAZNIK.

Motion :

Le Comité permanent des modifications législatives a adopté une motion visant le remboursement des droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation* —, à l'exclusion des frais d'impression.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M. MURRAY ainsi que M. le *ministre* LEMIEUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée permet à M. le *ministre* MACKINTOSH de proposer que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation* —, à l'exclusion des frais d'impression.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, de renoncer au quorum pendant le reste de la matinée.

M. ENNS présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Système bipartite de commercialisation du porc

Attendu :

que d'après l'annuaire 2000 d'Agriculture Manitoba, les producteurs de porcs ont atteint une production de près de 5,35 millions de porcs, ce qui représente une augmentation de 12,4 % depuis 1999;

que d'après l'annuaire 2000 d'Agriculture Manitoba, l'augmentation de la production de porcs et des prix en 2000 a entraîné une augmentation de 224 millions de dollars de la valeur totale de la production porcine qui s'est ainsi élevée à 700 millions de dollars;

que d'après l'annuaire 2000 d'Agriculture Manitoba, en 2000, les producteurs manitobains ont mis sur le marché près de 2,9 millions de porcs prêts à être abattus au Canada, ce qui représente une augmentation de 344 000 porcs par rapport à 1999;

que, en 1996, l'ancien gouvernement progressiste-conservateur a mis en œuvre un mécanisme bipartite de commercialisation du porc, c'est-à-dire un système de commercialisation plus souple faisant partie d'un ensemble de mesures visant à accroître le potentiel économique de l'industrie de la production de viande porcine;

que ce système bipartite permet, grâce à sa grande souplesse, que l'on agisse rapidement et efficacement en fonction de l'évolution des besoins de cette industrie au Manitoba;

que ce système bipartite a permis de nouveaux investissements se chiffrant à plusieurs millions de dollars et la création, au Manitoba, de centaines d'emplois dans l'industrie de la production de viande porcine;

que ce système est le moyen par excellence pour assurer la prospérité future de l'industrie et qu'il a mené à des projets importants, telle la construction de l'établissement de la société Maple Leaf, à Brandon;

que, à son congrès de l'an 2000, le Nouveau Parti Démocratique a adopté la résolution 00-AG-05 qui préconisait le retour à un système unique de commercialisation du porc au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître les avantages du système bipartite actuel et à préserver ce système qui offre aux agriculteurs un choix quant au mécanisme de commercialisation de leurs porcs.

Il s'élève un débat.

M. ENNS, M^{me} la *ministre* WOWCHUK ainsi que MM. STRUTHERS et NEVAKSHONOFF interviennent. M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 45 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} MCGIFFORD, *ministre déléguée à la situation de la femme*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration concernant la violence dirigée contre les femmes qui a lieu aujourd'hui même, le 6 décembre 2001.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

le rapport annuel du ministère de la Santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 95)

le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
(Document parlementaire n° 96)

le rapport annuel du Conseil manitobain de la recherche en matière de santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001.
(Document parlementaire n° 97)

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet de la recevabilité de la question du député de Russell.

M. DERKACH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet de la recevabilité de la question du député de Lac-du-Bonnet.

M. LAURENDEAU intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beaufort.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
ASPER
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
GERRARD
JENNISSEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MIHYCHUK
NEVAKSHONOFF
REID
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
WOWCHUK..... 30

CONTRE

CUMMINGS
DACQUAY
DERKACH
DRIEDGER
ENNS
FAURSCHOU
GILLESHAMMER
LAURENDEAU
LOEWEN
MAGUIRE

MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PITURA
PRAZNIK
REIMER
SCHULER
SMITH (Fort Garry)
TWEED 19

Pendant la période des questions orales, le président suspend la séance afin de s'entretenir avec les leaders à l'Assemblée.

Le président reprend le fauteuil.

M. DERKACH soulève une question de privilège, indique que le ministre de l'Éducation a porté atteinte aux privilèges des députés de l'Assemblée en fournissant aux médias des copies d'un document sans l'avoir déposé auparavant à l'Assemblée et ce, même si plusieurs députés lui ont demandé maintes fois de le faire, et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée.

M. le *ministre* MACKINTOSH, MM. GERRARD et PRAZNIK ainsi que M. le *ministre* ASHTON interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. RONDEAU et PENNER (Emerson), M^{me} KORZENIOWSKI ainsi que MM. CUMMINGS et AGLUGUB font des déclarations de député.

Conformément à l'article 24 du *Règlement*, MM. GILLESHAMMER et GERRARD ainsi que M^{me} SMITH (Fort Garry) formulent des griefs.

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 41 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N^o 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*;

« (N^o 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la Fondation de l'Hôpital général du district Portage/An Act to Amend an Act to Incorporate the Portage District General Hospital Foundation* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne les projets de loi en question. »

À 17 h 44, le lieutenant-gouverneur se retire.

Jeudi 6 décembre 2001

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} SMITH (Fort Garry) exerce son droit de parole jusqu'à 18 heures et le conserve, pour la reprise du débat, pour elle-même et, avec le consentement de l'Assemblée, pour M. MAGUIRE.

Conformément au paragraphe 2(4) du *Règlement provisoire*, la séance est levée à 18 heures.

Le président,

George Hickes